

CAHIER DES CHARGES MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) SEJOUR EN ANDALOUSIE

Les marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont passés et exécutés conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Le décret 2016-360 du 25 mars 2016 prévoit les modalités d'application de cette ordonnance.

Envoi d'une annonce par télé procédure sur le site de l'AJI et de l'Académie de Versailles en date du 18/01/2018 pour publication le lendemain.

1) Administration contractante

Lycée Louis de Broglie, 1 avenue Jean Béranger, 78160 MARLY LE ROI
Tél. : 01-39-17-16-16 Fax : 01-39-17-16-10

Type d'acheteur public : EPLE, établissement public administratif local d'enseignement (Collectivité territorial : Région).

2) Qualité de la personne détentrice du pouvoir adjudicateur

M. HOSTATER Cyril

3) Procédure de passation et forme du marché

Marché à procédure adaptée (MAPA).

4) Intitulé et objet du marché

Voyage scolaire à Séville (Espagne) et alentours (Cadiz, Cordoue).

5) Description des prestations attendues

Le voyage en Andalousie serait organisé **du 13 mai 2018 au 16 mai 2018, donc 4 jours sur place (3 nuits). Les dates sont flexibles d'un jour ou deux.**

Nombre de personnes : 47 (44 élèves de secondes maximum et 3 accompagnateurs). Pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur.

- **Le transport** s'effectuera en **avion** (low cost de préférence), avec un départ de Paris le dimanche matin le plus tôt possible (ex : 6h du matin) en direction Séville et le retour de Séville en direction de Paris le mercredi soir en soirée (ex : 22h)

Il n'est pas utile de prévoir les bagages en soute

Il faut également prévoir un autocar pour le transfert aéroport de Séville-Cádiz et un autre pour le transfert Cádiz-centre de Séville. Egalement un autocar sur place pour l'excursion à Cordoue. Et un autocar pour le transfert à l'aéroport de Séville le dernier jour.

- **L'Hébergement** doit être en famille de préférence ou hôtel/auberge de jeunesse à Séville.

Pour **les repas**, à l'exception du déjeuner du jour 1, tous les repas seront fournis par les familles ou l'hôtel (y compris celui du dîner du jour 4)

NB : Les visites guidées seront assurées par le professeur, en espagnol.

- Le candidat inclura **l'assurance-annulation individuelle et l'assurance annulation pour le groupe complet y compris l'assurance en cas d'attentats ou de problèmes de sécurité internationaux.**

- Le candidat fournira sa licence de tourisme ou son agrément de tourisme.

Le candidat nous indiquera ses tarifs sous forme de devis DÉTAILLÉ c'est-à-dire en récapitulant toutes les prestations que nous demandons (prix pour chaque prestation).

Voici le programme à intégrer:

Jour 1 : Journée à Cádiz

Matin : arrivée à l'aéroport de Séville, départ en autocar pour Cádiz avec un arrêt à Arcos de la Frontera (village blanc), puis départ pour Cádiz.

Pause déjeuner : les parents des élèves auront prévu un panier/repas.

Après-midi : Visite de la ville de Cádiz et retour à Séville en fin d'après-midi.

Dîner : famille ou hôtel

Jour 2 : Journée à Séville

Matin : visite de la Cathédrale et de la *Giralda*

Pause déjeuner : panier/repas fourni par les familles ou l'hôtel.

Après-midi : Visite du quartier *Santa Cruz*, du parc *María Luisa* et de la place d'Espagne.

Spectacle de flamenco à *la Casa de la Memoria* de Séville (**le professeur se chargera de l'organisation et de la réservation de ce spectacle**)

Dîner : famille ou hôtel

Jour 3 : Excursion à Cordoue

Matin : visite de l'*Alcázar de los Reyes Cristianos*

Pause déjeuner (panier/repas fourni par les familles ou l'hôtel).

Après-midi : visite de la mosquée-cathédrale et du centre historique.

Dîner : famille ou hôtel

Jour 4 : Journée à Séville

Matin : visite du du palais royal *Reales Alcázares de Sevilla*.

Pause déjeuner (panier/repas fourni par les familles ou l'hôtel) dans les jardins du palais.

Après-midi : Promenade le long du *Quadalquivir* et visite du quartier de *Triana*.

Dîner : (panier/repas fourni par les familles ou l'hôtel)

Transfert en autocar à l'aéroport de Séville.

Les offres sont valables jusqu'au 31 mars 2018

6) Date limite et modalités de remise des offres

Date limite de réception des offres : lundi 29 janvier 2018

Offres à adresser au service d'intendance par mail (agencecomptable.0781861z@ac-versailles.fr) ou par courrier (à l'adresse ci-dessus)

Le présent cahier des charges sera retourné paraphé sur chaque page par le candidat à l'appui de son offre.

7) Prix

Les prix seront proposés TTC. **Pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur.**

8) Clause de révision de prix

Le candidat devra nous prévenir, dès son offre, d'une éventuelle fourchette d'augmentation de prix en janvier 2018 car cela sera un élément de choix du prestataire, l'imprévu étant difficile à gérer pour nous. En effet, une augmentation notable annulerait le voyage (car il sera impossible de réunir à nouveau le Conseil d'administration pour voter une augmentation des tarifs supportés par les familles et l'établissement, qui serait soumise à nouveau au contrôle de légalité des autorités de contrôle).

9) Mode de fonctionnement

- L'examen des propositions des candidats portera sur :
- le prix et ses modalités éventuelles de modification 35%
 - les horaires de départ et d'arrivée 25%
 - le respect du programme 15 %
 - le choix de l'hébergement 15%
 - le type d'assurance annulation proposée 10%

Le Conseil d'administration du lycée se réunira (en février 2018) pour décider du prestataire retenu. La délibération du vote est ensuite transmise sous 5 jours à nos autorités de contrôle pour validation du projet et des tarifs. L'accusé de réception qui autorise le voyage et la signature de la convention du voyageur par M. le Proviseur, ne pourront pas être produits moins de 15 jours après cet envoi. Le bon de commande officiel de réservation ferme ne pourra donc pas être envoyé au titulaire du marché avant début mars 2018.

10) Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent cahier des charges sont valables jusqu'au 31 mars 2018

11) Délai et mode de règlement

- **Délai de paiement**

Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait a été constaté.

* Toutefois, il existe une dérogation au principe de paiement après service fait : les prestations de voyage peuvent être payées avant service fait (acomptes jusqu'à 70 % du coût total des prestations et solde à la remise des documents permettant la réalisation du séjour). Le voyageur devra être titulaire d'une licence de tourisme, ou agréé tourisme pour une association.

Le solde de la prestation ne peut être réglé que si l'établissement est en possession de l'ensemble des documents lui permettant la réalisation du voyage (billets d'avion en notre possession, voucher ou équivalent pour l'hébergement etc.).

- **Conditions de règlement**

Les acomptes et solde de règlement (avec service fait) interviennent par virement bancaire (RIB à fournir avec la facture).

12) Droit, langue et monnaie

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

À Marly le Roi, le 17 janvier 2018

Le Proviseur,
Cyril HOSTATER

